

LES VEUVES JUIVES DE PERPIGNAN (1317-1416)

La série exceptionnelle des registres notariaux qui se trouvent aux archives de Perpignan constitue une source riche en renseignements précis sur la population juive de cette ville. Dix-sept registres couvrent les années 1261-1287 ; après une regrettable lacune pour les trente années qui suivent, la série reprend en 1317 et se poursuit sans autre interruption jusqu'aux temps modernes. Entre 1317 et 1416, époque qui vit la communauté juive pratiquement disparaître, nous possédons plus de 850 registres pour la ville elle-même, en plus de quelques centaines d'autres pour les localités avoisinantes et une masse respectable d'autres documents d'archives. Mais ce qui nous est resté ne représente au mieux qu'une fraction de ce qui a existé et ce n'est généralement que par hasard qu'ont pu nous parvenir les faits mentionnés en ces pages ; pour chacun d'eux, nous en avons perdu une quantité indéterminée¹.

Pour notre période (1317-1416), les sources nous fournissent les noms de 285 veuves, 555 femmes mariées (ces deux catégories se recoupent évidemment puisque certaines femmes ont tour à tour appartenu aux deux groupes) et plus de 1.400 hommes juifs. Il est bien évident que les hommes avaient de plus fortes chances de figurer dans les registres notariaux que les femmes et que les veuves en avaient elles-mêmes un peu plus que les femmes mariées.

La population juive de Perpignan a certainement connu bon nombre de fluctuations pendant ce siècle mais je crois qu'elle a oscillé entre 150 et 250 familles, ce qui représenterait entre trente et cinquante veuves à quelque moment que ce soit. Cette proportion de veuves peut paraître plutôt élevée pour une société à espérance de vie relativement réduite mais il faut tenir

1. Toutes les sources d'archives mises en œuvre pour cet article proviennent des Archives départementales des Pyrénées-orientales. Les registres de notaires sont indiqués par la cote 3.E.1 ou 3.E.2, suivie du numéro du registre.

compte du fait qu'il s'agit là du siècle de la Peste Noire et de ses réapparitions de 1361, 1370 et 1383, ainsi que des émeutes anti-juives de 1391-1392 et finalement des conversions plus ou moins forcées de 1415-1416. Tous ces événements ont eu tendance à multiplier le nombre des veuves.

Il peut paraître étonnant qu'à côté de nos 285 veuves, nous ne trouvions que vingt-quatre veufs. Ceci s'explique en grande partie par ce que nous appellerions aujourd'hui un sexisme de l'ononastique. L'homme, à la différence de la femme, avait un nom qui lui était propre. S'il débutait la vie sous le nom d'Astruc Samiel, par exemple, il portait ce nom jusqu'à la fin de ses jours (à moins qu'il ne prenne un nom complètement différent au moment d'embrasser la foi chrétienne, ce qui ne manque pas d'embarrasser l'historien). En revanche, l'identité de la femme était déterminée par celle de son plus proche parent de sexe masculin. Née sous le nom de Bella, fille de Moïse Jacob, par exemple, elle devenait à son mariage Bella, femme de Aron Vitalis et bien souvent veuve de Aron Vitalis, à moins que par un second mariage elle ne devienne Bella, femme de Salomon Jusse. En somme, lorsque nous rencontrons une femme dans un document, nous disposons en général de son statut matrimonial exact : célibataire, mariée ou veuve. Dans le cas d'un homme, ces utiles précisions font normalement défaut. Le hasard nous permet parfois de l'identifier comme veuf, par exemple si l'acte mentionne la dot de sa femme défunte ou plus souvent s'il apparaît avec une autre épouse ; ceci nous apprend alors la mort de la première épouse et du même coup, la fin de son veuvage. Les veuves forment ainsi un groupe distinct, mais non les veufs. Chez les Chrétiennes, cette identification par le biais du statut matrimonial présentait deux exceptions possibles ; les religieuses et les prostituées possédaient un nom qui leur était propre. Nous ne trouvons aucune femme juive qui corresponde à l'une ou l'autre de ces catégories dans le Perpignan de notre période, mais il y a bien quelques cas d'exception à la règle. Ainsi, un rôle fiscal de 1413 rédigé en hébreu² rapporte sans autre précision le nom de deux femmes, « Borgesa » et « Petita de Besalduno ». Toutes deux nous sont connues grâce à des documents en latin qui nous révèlent qu'elles sont l'une et l'autre mariées à des Chrétiens. Les actes latins persistent à identifier Borgesa d'après le nom de son mari juif, que l'on fait précéder des adverbess *olim* ou *quondam* bien qu'il soit attesté vivant par ailleurs. En ce qui concerne Petita, c'est la conversion de son mari qui l'a conduite à retrouver ce qui pourrait être considéré comme son nom de jeune fille : elle sera désormais appelée *Petita filia Samielis de Besalduno* dans les actes latins. Petita épousa vers 1383 un éminent et prospère médecin du nom d'Ysaach de Blanis, lequel fut sans doute baptisé de force à l'époque des

2. Ms. 6504 de la Bibliothèque municipale de Perpignan. Ce manuscrit fait l'objet d'une étude de Isidore LOEB (*Revue des études juives*, XIV, pp. 55-79). Le parchemin ne renferme que dix-huit noms de veuves mais nous savons que sa liste des Juifs de Perpignan est fort incomplète.

émeutes de 1391-1392³. Il était alors secrétaire de l'*aljama* juif et tenait depuis quelques années un rôle de premier plan dans l'administration communautaire. Il laissait à Petita deux petits enfants, Astruc et Regina, et c'est avec eux qu'elle revint au domicile de son père. Après la mort de ce dernier, elle vécut avec son frère Astruc qui, dans son testament de 1409, la confia à son fils le médecin Vitalis de Basalduno en précisant qu'elle pourrait habiter sa maison jusqu'à la fin de sa vie⁴. Son propre fils Astruc aurait semble-t-il atteint sa majorité en 1405 et aurait alors quitté la ville car il n'apparaît plus dans notre documentation. Quant à Regina, elle se maria en 1404 et nous voyons Petita engager une nourrice pour la fille de Regina, Bonafilia, en 1413. Ysaach de Blanis aurait pour sa part quitté Perpignan peu après sa conversion et ne semble pas y être revenu ; il est repéré pour la dernière fois à Burgos en 1399⁵. Dans la vague de conversions de 1415-1416, Petita vit sa fille, son gendre, sa petite-fille, quatre neveux et un niece devenir néophytes. Dans le testament qu'elle dicta sur son lit de mort en 1430, après trente-huit années de veuvage, Petita ne mentionna aucun parent juif survivant, ni même d'autres Juifs, mais elle fit élection de sépulture dans le cimetière juif⁶. Cet exemple nous incite à la prudence ; un lecteur non-averti, voyant ses enfants appelés « fils de Petita, fille de Samiel de Besalduno » pendant leur enfance aurait pu penser qu'il s'agissait d'une mère célibataire !

**

Nous pourrions nous poser plusieurs questions au sujet de nos 285 veuves. A quel âge se sont-elles mariées ? Combien d'années durait le mariage avant le décès de l'un des conjoints ? Combien d'années une veuve survivait-elle à son mari ? Pouvait-elle s'attendre à se remarier ? Nos sources pourront fournir des éléments de réponse à toutes les interrogations de ce genre mais nous ne saurions en attendre des réponses très catégoriques. Qu'importe ; dans l'état si lacunaire de nos connaissances, tout nouvel élément doit être le bienvenu.

Notre réponse la plus ferme correspond à la première de nos questions. Dans les vingt-trois cas pour lesquels nous connaissons l'âge de la femme au mariage, l'âge moyen est de 15,7 ans et les extrêmes se situent à treize et dix-huit ans⁷. De même, la moyenne d'âge de l'homme au mariage, sur

3. Voir R.-W. EMERY, « New Light on Profayt Duran », dans *Jewish Quarterly Review*, LVIII (1968), p. 333.

4. 3.E.1.1367, f^o 60-61 v^o

5. 3.E.1.1358, f^o 10 v^o.

6. 3.E.1.1408, f^o 85-85 v^o. Elle est ensuite désignée *egra* et l'acte est laissé inachevé dans le registre.

7. Ces chiffres reposent en majeure partie sur les termes employés par le notaire pour évaluer l'âge du contractant, c'est-à-dire les expressions telles que « moins de 25 ans mais plus de 14 ans ». Mon hypothèse est que, à Perpignan tout au moins, ces affirmations nous

vingt-trois cas, fut de 16,5 ans, dans une fourchette allant de douze à vingt ans. (Il y a un faible risque de surélévation, causée par l'inclusion involontaire de quelques remariages, mais cela affecte peu la valeur de l'ensemble). Tant pour les hommes que pour les femmes, pour la plupart des cas relevés, le mariage avait lieu à l'âge de quinze ou seize ans. (A titre de comparaison, notons que pour vingt-quatre mariages de femmes chrétiennes, la moyenne se situe presque exactement au même âge : 15,6 ans.) Nous ne ferions pas de grave erreur en postulant que toute personne mariée devait être âgée d'au moins quinze ans. Il n'est pas aussi simple d'évaluer l'espérance de vie. Même s'il est vraisemblable que certains Juifs de Perpignan atteignaient un âge vénérable, nous ne trouvons qu'une seule femme, Dulcia, épouse puis veuve de Bonafos Alfaquin, qui ait dépassé sans aucun doute son soixante-dixième anniversaire. Elle eut un fils en 1358 (alors qu'elle avait certainement au moins seize ans) et elle était toujours vivante en 1414, ce qui lui donne une durée de vie de 72 ans au minimum⁸. Sept hommes juifs eurent au-delà de soixante-dix ans. Le record de longévité revient à Cresques Alfaquin, fils de la même Dulcia, né en 1360 et toujours vivant en 1445, c'est-à-dire âgé d'au moins 85 ans⁹. Il s'agissait peut-être d'une famille de longévité exceptionnelle. (Nous pouvons comparer avec le cas d'un Chrétien, prêtre, qui naquit en 1333 et mourut en 1417 à l'âge de 84 ans¹⁰). En règle générale, cependant, les hommes et les femmes que nous considérerions aujourd'hui comme des vieillards étaient remarquablement rares. Nos données nous indiquent à l'opposé un taux de mortalité élevé chez les jeunes adultes. En conséquence, il apparaît assuré que le couple juif convolant à l'âge de seize ans ne pouvait guère espérer connaître une longue vie conjugale, qu'elle fût heureuse ou non¹¹.

Je n'ai repéré que dix-huit unions matrimoniales ayant duré au moins

donnent en fait l'âge exact. Nous en trouvons confirmation dans les nombreux cas où l'âge de la même personne est ainsi donné à quelques années d'intervalle (par exemple « moins de 25 ans mais plus de 14 ans » et, deux ans plus tard « moins de 25 ans mais plus de 16 »). Pour que l'acte soit plus fiable, il convenait de donner un âge aussi élevé que possible. Dans l'un des contrats de mariage, l'âge donné pour le jeune marié est de « moins de 25 ans mais plus de 14 ans et demi » (3.E.1.2238, f^o 53-55). Dans un cas ou deux, nous avons évalué l'âge d'après des contrats de mise en nourrice, qui fournissent toujours le nom de l'enfant et celui de ses parents.

8. Veuve à partir de 1373 ou 1374, elle fut donc veuve pendant au moins quarante ans et pendant toute cette période, elle conclut de nombreux prêts (fragment non-répertoire de l'étude du notaire G. Caullasses, f^o 16 v^o-24 ; 3.E.1.5096, f^o 51).

9. 3.E.1.5062, f^o 12 v^o.

10. 3.E.1.493b, f^o 16 ; 3.E.1.1603, f^o 218 v^o ; 3.E.1.1617, f^o 66 ; il est décédé entre le 3 mai et le 20 août 1417.

11. Les tables dressées par Josiah Cox RUSSELL pour l'Angleterre (*British Medieval Population*, pp. 182-186) nous indiquent qu'à l'âge auquel se mariaient nos jeunes hommes, les représentants du sexe masculin avaient au XIV^e siècle une espérance de vie de vingt-cinq ans environ. Par conséquent, le couple anglais moyen qui contractait un mariage à l'âge de quinze ou seize ans pouvait s'attendre à une union d'une durée d'environ quinze ans.

vingt-cinq ans avant la mort de l'une des conjoints, lesquels auraient alors normalement eu quarante ans. Cinq seulement se prolongèrent après le quarantième anniversaire, soit jusqu'à ce que le couple ait atteint le milieu de la cinquantaine. Dans un cas seulement, nous avons la preuve d'un mariage qui dura plus de cinquante années : Zarch Salomon épousa Regina en 1375 alors que celle-ci avait seize ans, et tous deux vivaient encore cinquante et un ans plus tard, en 1426¹². Sur l'autre versant, nous relevons quatorze cas d'unions interrompues par la mort avant le dixième anniversaire de mariage et donc, en gros, avant que les mariés aient atteint leurs vingt-cinq printemps. Mûs par l'expérience, nous aurions pour premier réflexe d'attribuer ces décès précoces à des accouchements mais douze des dites quatorze unions ont pris fin par la mort du mari, tandis qu'une fois ce fut par la mort des deux conjoints et une fois seulement par la mort de la femme.

Ces résultats sont évidemment très déformés pour les raisons que nous invoquons plus haut ; ils proviennent en grande partie de cas de veuvage féminin puisque les veufs n'apparaissent que rarement. Ils dénotent malgré tout un taux de mortalité singulièrement élevé chez les jeunes hommes juifs¹³. Cela se confirme par l'âge apparemment peu avancé d'un grand nombre de nos veuves. Sur l'ensemble de nos 285 veuves, 96 ont survécu au moins dix années à leur mari, quarante plus de vingt ans, trente-trois plus de trente et huit plus de quarante. L'une d'elles fut veuve pendant cinquante et un ans. Puisque la mortalité était également très forte chez les femmes, nos chiffres nous permettent de supposer que les veuves étaient souvent très jeunes. Nous pouvons même penser que la veuve type était une jeune femme.

Si 96 des 285 veuves ont survécu plus de dix années à leur mari, qu'en est-il advenu des autres ? Dans la plupart des cas, nous n'en savons rien, d'autant que plusieurs d'entre elles ne sont mentionnées qu'un ou deux fois dans les actes. Si d'autres registres notariaux nous étaient parvenus, ce nombre de 96 veuves aurait certainement été dépassé. D'autre part, quelques-unes de nos veuves étaient originaires d'autres villes ; les Juifs de Perpignan se mariaient fréquemment avec leurs coreligionnaires des villes de Catalogne septentrionale, telles que Gérone, Castellon, Peralada, Besale et Barcelone, ou encore des villes provençales, parfois avec des Juifs immigrés au Languedoc. Prenons par exemple le cas d'Aster qui épousa Jaffianus Davini Astruc le 12 octobre 1400 et perdit son mari à peine quatre mois

12. 3.E.1.167, f° 31 v° ; 3.E.1.153, f° 47 ; 3.E.1.1628, f° 51 v°. Il est tout aussi étonnant de constater que ce couple se retrouve parmi les Juifs de Perpignan, relativement rares, qui purent résister à la conversion dans les années 1415-1416.

13. Les tables pour l'Angleterre (voir *supra*, note 11) nous indiquent qu'au XIV^e siècle, environ le tiers des garçons âgés de quinze ans mouraient avant d'atteindre leur vingt-cinquième anniversaire. Ces chiffres sont sensiblement plus bas pour le début du siècle et plus élevés à la fin du siècle.

juifs contre 216 néophytes¹⁹. En d'autres termes, tandis que 216 hommes juifs sur 251 étaient passés au christianisme (86%), seulement dix veuves juives sur trente-cinq avaient fait de même (30%). Les raisons de ces divergences sont matière à conjecture. Les hommes étaient peut-être davantage visés par les menaces, ou plus souvent victimes de violences. Peut-être étaient-ils tout simplement plus exposés à de telles intimidations du fait de leur présence plus visible dans la ville. Les femmes étaient peut-être plus résistantes. Quoi qu'il en soit, nos veuves juives – avec les femmes de néophytes – ont pratiquement constitué pendant quelques années une majorité à l'intérieur de cette communauté éprouvée.

Les conversions mises à part, la population juive de Perpignan fut pour le moins fluctuante ; un mouvement incessant faisait entrer ou sortir de la ville les individus et les familles. Au XIII^e siècle, à l'époque de croissance de Perpignan, la communauté juive avait de plus modestes proportions et le courant migratoire se manifestait par l'arrivée en ville d'hommes et notamment d'hommes jeunes. A l'époque qui nous intéresse, ce flux s'est peut-être orienté en sens inverse. Nos documents fournissent des exemples d'hommes qui quittèrent tout simplement la ville. Ainsi, Mordafay Salamies, prêteur prospère, issu d'une famille établie à Perpignan depuis quatre générations vivait *in partibus remotis* en 1390, tout juste avant les émeutes de 1391. Il avait abandonné sa femme et ses enfants sur place²⁰. Dix-neuf années plus tard, il n'était toujours pas de retour (*diu in partibus remotis*, comme l'écrit le notaire)²¹. Il semble qu'il ne revint jamais. Pourquoi est-il parti ? Où est-il allé ? Nous n'en savons rien. Voyons le cas de Belshom Astruc Mometi, également né d'une famille ancienne et notable et qui disparut à l'âge de vingt ans en 1371. Il fut signalé pour la dernière fois à Barcelone un an plus tard²². Dix ans après, voyant qu'il n'y avait toujours

19. Deux actes datés du 6 juillet 1418 et qui ont trait aux dettes de l'Aljama nous donnent la liste de 35 Juifs restés en ville et de 193 Juifs convertis. Il s'agit vraisemblablement de chefs de ménage car dans de nombreux cas, le nom de la personne est accompagné de celui d'un fils, frère, père, épouse ou mère ; au total, la liste des néophytes comprend 216 noms d'hommes et 19 noms de femmes. (3.E.1.1471, f^o 36-38 v^o). Un acte semblable de la même année (20 octobre) énumère 34 hommes et 30 femmes juifs habitant la ville (quinze d'entre ces femmes sont veuves). (3.E.1.1471, f^o 8-8 v^o). Ce total de 216 néophytes et de seulement 35 hommes juifs ne comprend pas ceux qui ont tout simplement fui la ville. Il est difficile d'évaluer le nombre des hommes qui font partie de cette catégorie. Neuf hommes sont déclarés *absens* dans les années qui suivent 1416 et ils ne réapparaissent pas par la suite. Pour huit autres, les autorités royales entreprirent d'obtenir le remboursement de dettes. Enfin, trois autres Juifs, absents de la ville, se firent représenter par des procureurs. Nous arrivons ainsi au total d'au moins vingt hommes qui échappèrent à la conversion en prenant la fuite. Parmi ceux-ci, nous reconnaissons certains personnages des plus riches et des plus notables de la communauté. En raison du nombre important de néophytes, nous devons supposer que les fugitifs ne furent qu'une petite minorité. Nous ne connaissons qu'un seul cas de *neofitus* qui se soit enfui par la suite.

20. 3.E.1.5089, f^o 18.

21. 3.E.1.5094, f^o 25.

22. 3.E.1.405, f^o 90 v^o.

aucune preuve de son décès, la cour avait nommé un curateur pour ses biens²³. Saltell Astruc Garcia, autre jeune homme semble-t-il, que l'on voit mentionné dans les sources entre 1388 et 1393, n'est plus attesté jusqu'en 1401, au moment où sa femme entreprit de récupérer sa dot, alléguant que son mari s'était établi ailleurs²⁴. Enfin, Salomon Bonimondi, homme d'âge un peu plus mûr que les précédents, citoyen apparemment très stable, connu pour sa participation aux affaires communautaires entre 1370 et 1386, disparut à son tour en laissant derrière lui sa femme et son jeune fils. Il ne revint à Perpignan que vingt-deux années plus tard, accompagné d'une autre épouse (*uxor secunda*, selon le notaire sans doute indigné). Sa première femme, avec leur fils devenu adulte, s'était depuis installée à Peralada, d'où elle était originaire. Salomon se chargea alors de lui restituer sa dot, quelque peu tardivement il est vrai²⁵. Nous pourrions produire encore d'autres exemples de cette instabilité des hommes juifs, et surtout des jeunes hommes, laquelle pourrait s'expliquer par des motifs très divers. Ce fut peut-être une autre cause des surplus de la population féminine dans la communauté juive de Perpignan.

Il n'y a justement aucun signe de déséquilibre des sexes chez les plus jeunes, en particulier chez les moins de vingt ans aptes à se marier. Notre analyse nous conduit même à l'étonnante constatation qu'aucune fille juive de Perpignan n'échappait au mariage. Toutes les filles qui sont identifiées en fonction du nom de leur père sont certainement mineures et lorsque nous les revoyons mentionnées plus tard, elles sont alors mariées. S'il y eut effectivement une inégalité numérique entre les sexes, c'est dans la population adulte qu'il faut la chercher. Cette inégalité a vraisemblablement sévi et peut donc concourir à expliquer le faible taux de remariage chez les veuves que nous étudions.

Que les veuves aient tout simplement préféré rester dans cette situation, cela se conçoit aussi. Une seule expérience de la vie conjugale pouvait leur avoir suffi. Plusieurs d'entre elles, sinon la majorité, bénéficiaient d'une certaine aisance et pouvaient choisir de gérer elles-mêmes leurs biens plutôt que de soumettre leur fortune à des aléas du type que nous venons d'évoquer²⁶. Nos veuves vivaient presque toutes du commerce de l'argent et

23. 3.E.1.393, f° 22-23.

24. 3.E.1.2149, f° 42.

25. 3.E.1.3092, f° 18 ; B. 334, nr. 22.

26. Malgré toutes les garanties légales, la dot représentait un véritable talon d'Achille dans le système matrimonial au Moyen Âge. Notre documentation révèle que les femmes tant juives que chrétiennes étaient confrontées à de graves difficultés dans ce domaine. Il était parfois malaisé de recouvrer une dot sur la succession d'un mari décédé, en particulier s'il était mort en laissant des dettes. Les prêteurs juifs ou chrétiens exigeaient généralement que l'épouse signe les reconnaissances de dette conjointement avec son mari, ce qu'elle pouvait sans doute difficilement refuser ; sa signature mettait alors sa dot en péril. Il arrivait souvent que des épouses juives ou chrétiennes aillent chercher la protection des tribunaux pour leur dot, alléguant que leur mari la menaçait par ses extravagances ou sa mauvaise gestion. L'aide